Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_04-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 05 novembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 octobre 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 **Nombre de votants : 19**

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO - Yann BEAUSON – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Lucie MALABEUF

Absents - Procurations : Karen BRETONNET, Karine RICHARD et Medhi CALON ayant donné respectivement pouvoir à Manuella DRUGEON, Morgane RETHO et Frédéric FALLOUR.

Secrétaire de séance : Yann BEAUSON

****

2026_11_4 MORBIHAN ENERGIES – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2025

François HERVIEUX, Conseiller délégué à l'environnement, expose au conseil municipal :

VU le rapport d'activités de Morbihan Énergies établi au titre de l'année 2025 ;

VU la présentation de Madame le Maire ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités de Morbihan Énergies retrace les actions et les projets menés au cours de l'année écoulée ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil municipal avant le 31 décembre 2026 ;

Commentaires :

F. HERVIEUX : Morbihan Energies s'occupe de la gestion de l'ombrière de l'école qui alimente : la cantine, les bâtiments communaux et quelques particuliers qui se trouvent à proximité. Ils se chargent de la facturation.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_04-DE

Morbihan Energies réalise également l'installation de l'éclairage public et l'effacement des réseaux, tout en apportant une participation financière à ces opérations.

Ils promeuvent par ailleurs l'éclairage à la demande. Une demande de devis a été faite pour les abords de la salle de sport.

Décision :

A l'unanimité des membres, le Conseil municipal décide de :

- **VALIDER** le rapport d'activités de Morbihan Energies établi au titre de l'année 2025.

Pour extrait conforme,

M. Yann BEAUSON,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan